

## DELIBERATION CA066-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2020-007 du 13 mars 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 17 septembre 2020,**

**Objet de la délibération : Plan de continuité d'activité – rentrée 2020**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 24 septembre 2020, le quorum étant atteint, arrête :**

Le Plan de continuité d'activité – rentrée 2020 - est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 33 voix pour et 2 abstentions.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*  
Olivier HUISMAN

**Signé le 29 septembre 2020**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 30 septembre 2020**

# Plan de continuité d'activité; les évolutions depuis le document voté en juillet

- Actualisation du plan de continuité d'activité
- Port du masque dans tous les espaces
- Procédure de suivi des cas + et des cas contacts
- Guide des activités SUAPS
- [Guide de rentrée](#)



# Je respecte les gestes barrières



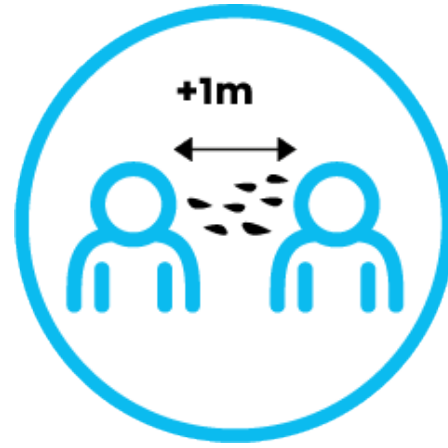
## MASQUE

Arrêté pris le 17 Août  
Masques tissus personnel  
+ Masques chirurgicaux si nécessaire  
+ Masques non-tissé depannage pour tous  
Marché en cours



## MAINS

Distributeurs de SHA



## MÈTRE

Dès que possible  
Dans salles de gde capacité



## MATÉRIEL

Materiel nettoyage

# Une communication active

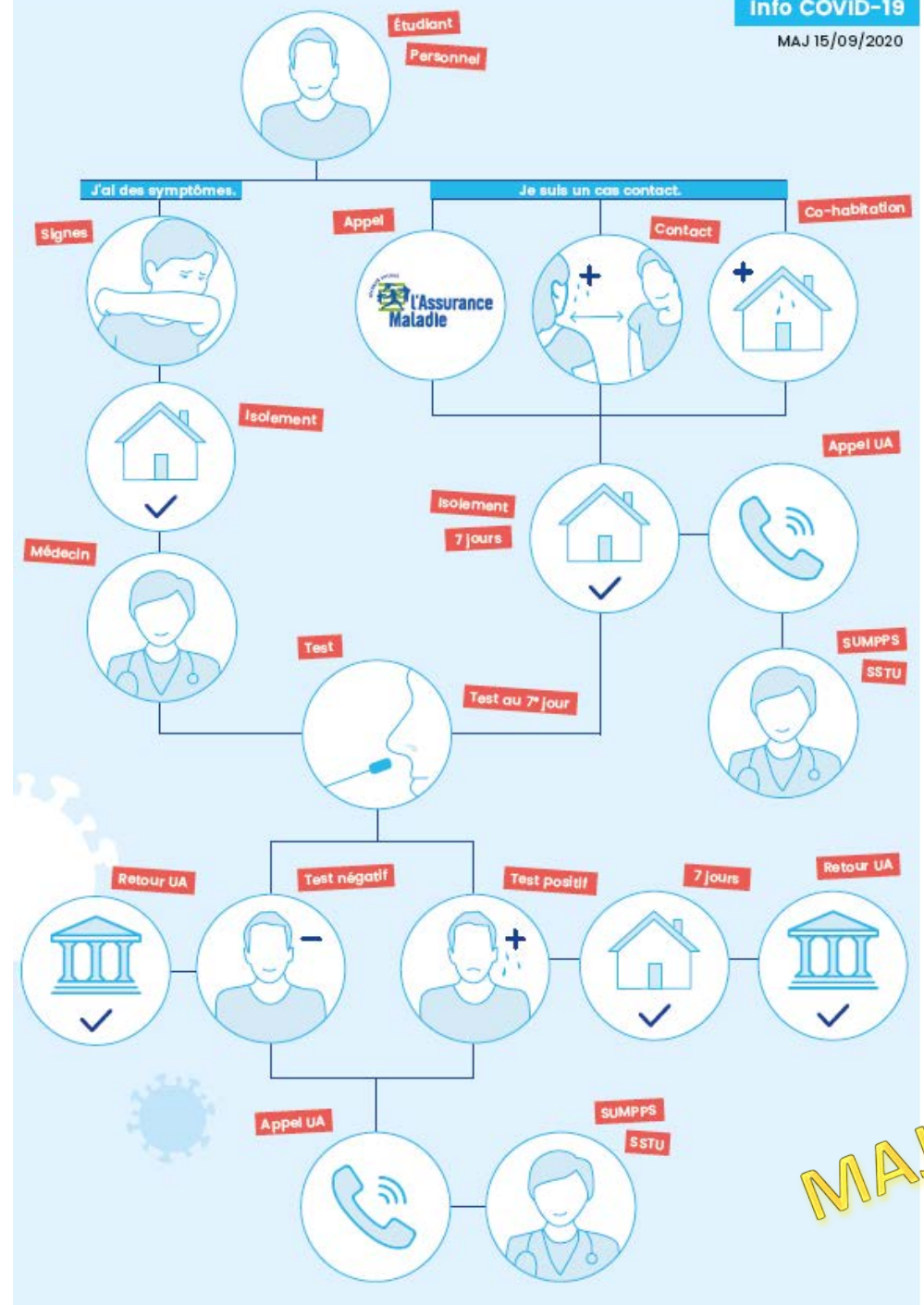
- MAJ des documents sur le site
- Powerpoint diffusé pour les réunions de rentrée
- Affiches
- Communication vis-à-vis des étudiants sur l'importance de réduire les risques y compris dans la vie sociale hors de l'université
  - Courrier du président
  - Réalisation par le SUMPPS, en lien avec l'ARS d'une série de vidéos
    - [\(Episode Casa de Papel\)](#) [\(épisode Kaamelott\)](#)
  - Formation des étudiants relais santé
  - Recrutement et formation d'étudiants « médiateurs prévention » (contrats de 10h/mois)

# Je reste vigilant



**J'ai des symptômes ou j'ai été en contact à risque avec une personne positive :**

1. Je ne viens pas à l'université
2. Je m'isole
3. Je préviens ma scolarité
4. Je me fais dépister (immédiatement et/ou à 7j)



<https://www.univ-angers.fr/fr/universite/actualites/reouverture-ua.html>

MAJ le 16/09/20